

Que peuvent faire les directions d'école à la suite du suicide d'un élève ou d'un membre du personnel?

La postvention du suicide désigne des activités qui soutiennent le processus de deuil et aident à prévenir la contagion suicidaire, au sein de la famille, des amis et des camarades de classe, d'un élève ou d'un enseignant décédé par suicide. Les membres du personnel scolaire doivent être préparés de manière à éviter d'agir sur le coup de l'émotion face à cette situation difficile qui affecte l'ensemble d'une communauté scolaire.

Alors que l'efficacité des stratégies de postvention du suicide n'est pas encore entièrement démontrée, les suggestions suivantes proposent aux directions d'école quoi faire et ne pas faire à la suite du suicide d'un élève ou d'un membre du personnel :

CHOSSES À FAIRE

- Demeurer calme et veiller à ce que les activités scolaires se poursuivent normalement.
- Fournir à toutes les personnes concernées des renseignements simples, clairs et factuels sur l'évènement.
- Exécuter la politique et le plan de l'école en matière de gestion des incidents critiques.
- Offrir ses condoléances aux proches du défunt.
- Donner aux élèves et aux enseignants l'occasion d'offrir leurs condoléances à la famille (p. ex., par le biais d'un album-souvenir) et leur accorder la permission d'assister aux funérailles.
- Désigner des membres clés du personnel et un lieu de rencontre (p. ex., une salle de classe ou l'infirmerie de l'école) et les mettre à la disposition des élèves avant le début des classes et jusqu'à une heure raisonnable après l'école pour leur permettre de parler de l'évènement s'ils le souhaitent. Choisissez des enseignants et des membres du personnel que ceux-ci connaissent déjà.
- Communiquer avec des fournisseurs locaux de services de santé mentale pour les informer de l'évènement et solliciter leur opinion.
- Inviter les amis les plus proches du défunt à parler à un conseiller aux services aux élèves ou à un enseignant. Inviter les membres du personnel à discuter avec un collègue ou un administrateur de confiance s'ils le désirent.
- Repérer les élèves ou les enseignants qui éprouvent encore des difficultés émotionnelles (absences; congés de maladie) six semaines ou plus après l'évènement pour leur suggérer de recourir à des services en santé mentale.
- Demander aux élèves et aux enseignants d'utiliser les médias sociaux de manière responsable.

CHOSSES À ÉVITER

- Employer des expressions comme « il/elle a commis un suicide » ou « il/elle s'est suicidé(e) ». Préférer l'utilisation de : « il/elle est décédé(e) par suicide ».
- Créer ou implanter un programme de dépistage du suicide ou de la dépression dans l'ensemble de l'école.
- Fournir des détails très crus sur le suicide.
- Commémorer l'évènement (p. ex., rassemblement d'élèves, lieux commémoratifs, conférenciers, etc.).
- Inviter un intervenant externe pour parler de deuil ou organiser une *séance de verbalisation suivant un incident critique*.
- Acheter un programme de prévention du suicide (il n'est pas prouvé hors de tout doute que de tels programmes empêchent le suicide).

Pour être efficace, la postvention du suicide doit être adaptée aux besoins, aux situations et aux réalités uniques de l'école et de la communauté touchées. Alors que le suicide bouleverse un réseau entier d'individus, notamment les parents, frères et sœurs, amis et connaissances, camarades de classe, fournisseurs de soins de santé et autres proches du défunt, une estimation prudente indique que six d'entre eux s'en trouveront davantage affectés. **Bien qu'il existe de nombreux programmes de postvention du suicide visant à prévenir le suicide et à soutenir les personnes endeuillées, les directions scolaires ont la responsabilité de choisir des stratégies fondées sur des données probantes susceptibles d'être efficaces, et d'éviter celles qui manquent de preuves solides et qui risquent de faire plus de mal que de bien.**

Pour plus de ressources en ligne et références :
www.edcan.ca/faits-en-education



À propos de l'auteur

Stan Kutcher, Ph. D., Professeur, Faculté de médecine,
Département de psychiatrie, Dalhousie University

La série « Les faits en éducation » est produite avec une généreuse commandite de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires et de la Fondation Desjardins.

Information sur le droit d'auteur : Vous êtes libre de reproduire et de distribuer ce document sous toute forme, à condition de reproduire intégralement les commentaires et l'attribution au Réseau EdCan et à Dalhousie University.

